

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1^o QUE le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, par ses résolutions numéros CA08 14 0028 et CA08 14 0029, a adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003), lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 2008, les premiers projets de résolution suivants :

- « Résolution numéro PP08-14001 modifiant le projet particulier numéro RCA05 140027 accordé par la résolution CA05 140073 concernant la construction et l'occupation du bâtiment situé au 1025, rue Jean-Talon Est »;
- « Résolution numéro PP08-14002 sur le projet particulier visant à permettre certains usages dans le cadre de l'occupation du bâtiment situé au 3871, rue Bélanger ».

2^o QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, ces projets de résolution feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le **mercredi 20 février 2008 à compter de 17 h 15 au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage, à Montréal.**

3^o QUE l'objet du projet de résolution numéro PP08-14001 est :

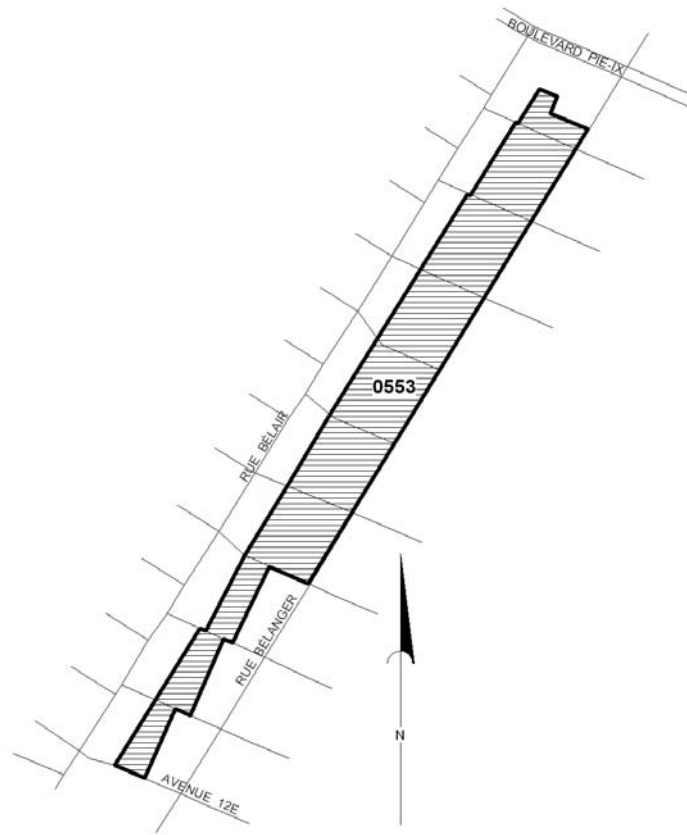
- D'autoriser la modification du projet particulier numéro RC05-140027 accordé par la résolution CA05 140073 afin de permettre le remplacement des élévations sud, est et ouest et d'ajouter une annexe, dans le cadre de la construction et l'occupation du bâtiment situé au 1025, rue Jean-Talon Est.

Ce projet est situé à l'intérieur de la zone 0404, bornée au nord par les bâtiments longeant l'avenue Christophe-Colomb, au sud par la rue Jean-Talon, à l'ouest par les arrières cours des bâtiments longeant la rue Boyer et à l'est par les arrières cours des bâtiments longeant la rue de la Roche.

QUE l'objet du projet de résolution numéro PP08-14002 est :

- D'autoriser dans le cadre de l'occupation du bâtiment situé au 3871 rue Bélanger, la catégorie d'usages « bureau » et « clinique médicale » à tous les étages du bâtiment ainsi que la catégorie d'usages « commerces et services d'appoint » au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment, en plus des usages autorisés pour le secteur concerné, ainsi que l'affichage des établissements occupant le bâtiment selon les dispositions établies à la réglementation pour les catégories d'usages octroyées.

Ce projet vise la zone 0553 illustrée ci-dessous :



- 4° QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera les projets de résolution ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
- 5° QUE ces projets de résolution contiennent une ou des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 6° Ces projets de résolution ainsi que les plans des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 529, rue Jarry Est, 3^e étage, aux heures ordinaires d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 9 février 2008

M^e Danielle Lamarre Trignac
Secrétaire d'arrondissement

Publication PV et SM : 09/02/2008